

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 15 AVRIL 2025

Délibération n° 020-2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/04/2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD — Christophe DESMARIS -
Françoise ROUX - Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON -
Bertrand BREVET – Mathilde VERNET - Stéphanie LAURENCIN – Marie-Noëlle PRUDENT

Membres excusés avec un pouvoir : Sébastien RIGAUDIER (Pouvoir à Christophe DESMARIS) – Mireille
GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN) – Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET)

Membre excusé : Fabrice THOMASSON

Membre absent : Gaëlle DIMBERTON - Nina ZACCAGNINO - Pierre-Yves RAVIER

Membres présents à la séance : 12

Membres excusés avec un pouvoir : 3

Membre excusé : 1

Membres absents : 3

Secrétaire de séance : Françoise ROUX-MANIGAND

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

OBJET : ACQUISITION D'UN BIEN TERRAIN CADASTRE AC 96 – RUE DU COMTE DE MONTREVEL

Monsieur le Maire expose que le bien immobilier relatif au hangar appartenant à M. RIVIERE, situé sur la parcelle AC 96 d'une superficie de 337 m² « rue du Comte de Montrevel » est en vente. Il fait remarquer que le tènement de ce local est intéressant car il est au centre de Montrevel et pourrait faire l'objet d'un projet de stationnement.

Considérant qu'à l'issue des négociations avec le promoteur immobilier, il est proposé d'acquérir ce bien au prix de 87 500€.

Considérant que la valeur du bien est inférieure à 180 000€ et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter France Domaine,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Oùï l'exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'acquisition du terrain et du bâtiment d'une superficie de 337 m² situé sur la parcelle cadastrée AC 96 « rue du Comte de Montrevel » au prix de 87 500 € (quatre-vingt-sept mille cinq cent euros)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble et tous documents afférents

PRECISE que les frais de notaires et d'agence, notamment, seront à la charge de la commune

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,



Jean-Yves BREVET



Le secrétaire de séance



Françoise ROUX

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.